

Postulat Nicolas Croci-Torti et consorts – Apprentis mal orientés : un bilan sur les raisons et les conséquences est nécessaire

Texte déposé

Le lundi 4 décembre dernier, la chaîne de télévision publique romande RTS1 se faisait l'écho des résultats d'une enquête de l'Office fédéral de la statistique qui dévoilait qu'un quart des apprentis en Suisse résilient leur contrat de formation avant terme. Il semble même que la région lémanique soit la plus touchée avec plus de 35% de contrats résiliés ! Ce qui est d'autant plus inquiétant, c'est que près de la moitié de ces jeunes n'en recommencent pas une autre dans l'année suivante.

Récemment, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées, demandant une revalorisation de la formation duale et, dans son programme de législature 2017-2022, la toute première mesure présentée par le Conseil d'Etat est d'ailleurs de « renforcer la formation professionnelle (duale et en école) ainsi que le soutien à la certification des acquis professionnels ».

Dès lors, ce fort taux d'erreurs dans l'orientation soulève un certain nombre de questions à l'heure où le Grand Conseil débattait prochainement de la révision de la Loi sur l'orientation professionnelle vaudoise. Le présent postulat devrait notamment traiter des points suivants :

- Les motifs réels de cette mauvaise orientation.
- L'influence de la sphère familiale dans les choix d'un jeune.
- La formation des enseignants du secondaire I à la transition entre l'école obligatoire et le monde professionnel.
- Les mesures d'accompagnement de l'orientation professionnelle dans les filières de formation, notamment académique.
- Le rôle de la Haute Ecole Pédagogique dans la formation à la promotion de la formation duale.
- Les coûts engendrés par cette mauvaise orientation.
- La proportion de ces jeunes qui changent de cap pris en charge par différents programmes.

Cette liste ne se veut bien sûr pas exhaustive et nous laissons au Conseil d'Etat le soin de donner toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension de ce phénomène inquiétant.

A la lumière de ces quelques éléments, les soussignés souhaitent que le Conseil d'Etat renseigne le Grand Conseil sur ce phénomène inquiétant qui touche un trop grand nombre de nos jeunes Vaudoises et Vaudois, raison pour laquelle ils déposent le présent postulat.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Nicolas Croci-Torti
et 38 cosignataires*

Développement

M. Nicolas Croci Torti (PLR) : — En Suisse, une statistique révèle des chiffres interpellants : le taux des jeunes en apprentissage qui s'estiment mal orientés et qui interrompent leur formation duale avant terme s'élève à près de 25 % — et même à près de 35 % sur l'Arc lémanique ! Alors que notre système de formation en entreprise est vanté et envié partout en Europe, voire au-delà, ces chiffres nous rappellent que tout n'est pas encore parfait, loin de là. Bien que l'âge moyen d'entrée en apprentissage soit de plus de 18 ans, on pourrait penser que l'écart de 3 ans entre la sortie de l'école obligatoire et le démarrage d'une formation duale tendrait à éviter au maximum les erreurs de choix. Malheureusement, au regard des résultats de l'étude, ce ne semble pas être le cas.

Parmi les points qui devraient être inclus dans le bilan demandé par le postulat figure la formation des enseignants. Coïncidence ou non : au moment où les chiffres sur la réorientation étaient révélés, le syndicat des enseignants romands (SER) adoptait une résolution sur l'orientation professionnelle, dont

je cite une des demandes : «La formation initiale des enseignants — plus particulièrement au secondaire I — doit leur permettre d’acquérir les outils et les compétences nécessaires à leur niveau d’enseignement, pour satisfaire aux exigences du Plan d’étude romand (PER) en matière d’orientation, qui s’appuie sur les professionnels de l’orientation.» Force est ainsi de constater que le sujet de l’orientation de nos jeunes Vaudoises et Vaudois dans le monde professionnel n’est pas qu’une préoccupation du politique et que les premiers professionnels concernés sont également inquiets.

En 2017, plusieurs interventions parlementaires ont eu pour objet le renforcement et la promotion de l’apprentissage dans notre canton. Le présent postulat permettrait d’amener un éclairage supplémentaire sur ce thème primordial pour nos jeunes en formation. L’objectif est d’apporter des solutions concrètes pour aider nos jeunes à se former dès que possible dans la voie qui leur convient.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l’examen d’une commission.